

RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02828
Numéro SIREN : 821 498 409
Nom ou dénomination : A.S.O

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008844

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2142151

Dénomination : A.S.O
Adresse : 3 rue de la Canelle 31620 Castelnau-d'estretfonds -
FRANCE-
n° de gestion : 2016B02828
n° d'identification : 821 498 409
n° de dépôt : A2018/008844
Date du dépôt : 29/05/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 16/04/2018



2142151

A.S.O
Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €,
Siège social 3, Rue de la Canelle –31620 Castelnau-d'Estrétefonds
821 498 409 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit
Le 16 AVRIL
A 10 heures,

La Société **ADIATE EVOLUTION**, société par action simplifiée, au capital de 250.000 Euros, dont le siège social est fixé au 122 Avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 491 284 006 , représentée par Monsieur Mohamed THABET, son président, associé unique de la société

En présence de :

Madame Laïla ALLOU, présidente non associé de la Société A.S.O

Après avoir pris acte de l'ordre du jour suivant :

- Nomination des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes portées à cet ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer, pour six ans à partir de l'exercice 2018 :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société **ILA CONSULTING**, **représentée par Mme Lamia Allouli** – 66 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur **Alexandre TOUAMI** – 4 Cité de l'Ameublement – 75001 Paris.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à un mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus.

* * * * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Mohamed THABET
Pour l'associé unique ADIATE EVOLUTION

Laila ALLOU
Présidente A.S.O

